



# DEVENIR CHARGE DE PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES (TMS) DE L'ENTREPRISE

(Dispositif simplifié accessible aux entreprises de moins de 150 personnes)  
Conforme à la version 3 du document de référence Octobre 2019



## PUBLIC

---

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de chargé de prévention des troubles musculo squelettiques (TMS).

## PRE-REQUIS / CONDITIONS PREALABLE D'INSCRIPTION

---

L'inscription de la Personne Ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement pour le projet de prévention des TMS. Cette lettre est élaborée par le chef d'entreprise notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation/sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale.

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculo squelettiques dans leur entreprise.

Fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ou une attestation de formation « obtenir des compétences de base en prévention, ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau de formation suffisant sur la prévention des risques professionnels.

## DUREE :

---

4j jours (28h) modulables en 2j+1j + 2 ½ journées d'accompagnement en entreprise par le formateur

## OBJECTIFS

---

- Identifier le risque TMS.
- Déployer les étapes d'une démarche de prévention des TMS dans le cadre d'un projet piloté par le chef d'établissement.
- Participer à la recherche de pistes de solutions visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Identifier des perspectives pour ancrer la démarche de façon pérenne suite à la formation.

## METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

---

- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expériences.

## PROGRAMME

---

- **Intersession 1 :** idéalement en amont de la formation du chargé de prévention ou au plus tard après le 1<sup>er</sup> module
  - Accompagnement individuel en entreprise
  - Point sur la lettre d'engagement
  - Accompagnement pour la formalisation et la validation du projet de prévention des TMS
- **1<sup>er</sup> module (Jour 1- jour 2) :**
  - Présentation du dispositif global de formation
  - Le dispositif TMSpros
  - Les enjeux de la prévention des TMS dans l'entreprise (réglementaires, économiques, humains)
  - Le projet de prévention des TMS dans l'entreprise
  - La sensibilisation des différents acteurs de l'entreprise
  - L'animation des groupes de travail

- Les principales attentes de l'appareil locomoteur de type TMS
- Les différents facteurs de risque TMS (multifactorialité) et la mise en lien avec leurs déterminants
- Analyse globale des situations de travail à l'aide d'outils de repérage et d'analyse
- Hiérarchisation des situations de travail générant des risques de TMS
- Analyse de l'activité des situations à risques de TMS à l'aide d'outils de repérage et d'analyse
- Recherche des déterminants de l'activité
- L'identification des pistes de transformation des situations de travail
- La formalisation et la présentation des propositions d'amélioration en intégrant les domaines techniques, organisationnels et humains
- Le plan d'action : la hiérarchisation et la planification des actions d'amélioration en intégrant des critères de résultats et des outils d'évaluation.
- Associer et fédérer les différents acteurs internes et externes dans la réalisation des améliorations.

➤ **Intersession 2 :**

- Accompagnement individuel en entreprise
- Evaluation de l'avancement du projet – Point sur la mise en œuvre de la démarche
- Aide et conseil pour la finalisation du projet

➤ **2<sup>ème</sup> module (Jour 3)**

- Retour d'expérience et échanges pratiques entre les stagiaires sur la mise en œuvre de la démarche dans leur entreprise.
- Les conditions de réussite du projet
- L'intégration des résultats au DUER et aux outils de TMSpros
- Pistes de développement pour ancrer la démarche de prévention des TMS dans l'entreprise.
- Différentes aides possibles (CARSAT, OETH,....)
- Bilan de la formation

**VALIDATION**

---

A l'issue de la formation il sera délivré aux participants une attestation de formation de validation des acquis.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

Habilitation FORPREV INRS CARSAT n°755013/2015/TMS-01/O/09

**DOCUMENTATION ET SUIVI**

---

Une documentation complète sera remise à chaque participant.

Une clé USB contiendra l'ensemble des ressources nécessaires au projet.

Le formateur sera disponible par téléphone et par mail, pendant l'intersession, pour toute aide aux stagiaires dans la mise en place de leur projet de prévention.